

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 12572
Numéro SIREN : 453 931 982
Nom ou dénomination : ARTISANS BERNARD & SILVESTRE

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2019 sous le numéro de dépôt 120214



20191202142018

DATE DEPOT : 20/11/2019

N° DE DEPOT : 120214

N° GESTION : 2004B12572

N° SIREN : 453931982

DENOMINATION : ARTISANS BERNARD & SILVESTRE

ADRESSE : 4 Rue Mademoiselle 75015 PARIS

MILLESIME : 2018

SOCIETE : « ARTISANS BERNARD & SILVESTRE »

Société par actions simplifiée au capital de 7.700,00 €
Siège social : 4, Rue Mademoiselle – 75015 - PARIS

R.C.S. : PARIS 453 931 982

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice arrêté au 31 DECEMBRE 2018

-- oOo --

L'an deux mil dix-neuf
Le vingt-huit juin à quinze heures,
Les associés de la Société :

« ARTISANS BERNARD & SILVESTRE »

Société par actions simplifiée au capital de 7.700,00 Euros
Siège social : 4, Rue Mademoiselle – 75015 - PARIS

R.C.S. : PARIS 453 931 982

ont été réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, audit
siège social sur convocation du Président.

La séance est ouverte par David AOUATE, en sa qualité de
Président, qui demande acte, en premier lieu, de la régularité de
l'Assemblée, tant sous le rapport des convocations que sous celui
du quorum, ce que l'Assemblée reconnaît à l'unanimité.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par
chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en
séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du
bureau, permet de constater que les actionnaires présents et
représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de
vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du
quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut
valablement délibérer.

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

20 NOV. 2019

Sous la N°

[Signature]

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la lettre de convocation remise en main propres à l'associé ;
- la feuille de présence et la liste des associés ;
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Il y joint l'inventaire, le bilan, les comptes annuels comprenant le compte de résultats et l'annexe ; il fait remarquer que ces divers documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais légaux, avant la date de l'assemblée, ce que les associés reconnaissent à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoit :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport de gestion du Président relatif à la gestion de l'exercice écoulé ;

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au président,

- Approbation des charges non déductibles,

- Décision à prendre au regard de l'affectation des résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ;

- Proposition de distribution de bénéfices ;

~~- Questions diverses ;~~

- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président sur les conventions.

Après lecture du rapport du Président, la discussion générale est ouverte, au cours de laquelle des éclaircissements sont fournis.

Puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, donne tout d'abord acte au Président de la parfaite régularité de la réunion.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté à EUR. : : 81.194,00 (QUATRE VINGT ET UN MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS), et la Réserve Légale fixée à son maximum de EUR. : 770,00.

Elle prend note du montant positif du « Report à Nouveau » de Euros : 96.394,00 (QUATRE VINGT SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS).

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code,

- REINTEGRATIONS FISCALES

- Amendes	2.897,00 Euros
- Impôts sur les bénéfices	28.201,00 Euros

REINTEGRATIONS DIVERSES

- dons	9.123,00 Euros
- TVTS	533,00 Euros

DEDUCTIONS DIVERSES

- CICE	1.628,00 Euros
- REDUCTION MECENAT	1.904,00 Euros

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale approuve la rémunération du Président Monsieur David AOUATE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de Euros : 81.194,00 (QUATRE VINGT ET MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS), de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 81.194,00 Euros

A virer intégralement au compte « REPORT A NOUVEAU »,

Auquel s'ajoute le « REPORT A NOUVEAU » antérieur de Euros :

96.394,00 pour former un bénéfice distribuable de Euros :

177.588,00.

L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de mettre en distribution une somme de EUR. : 120.000,00 (CENT VINGT MILLE EUROS), à prendre sur les bénéfices des exercices les plus anciens.

La date de mise en paiement doit intervenir au plus tard le 20 octobre 2019.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax » de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Chaque actionnaire aura la possibilité de demander son assujettissement à l'impôt sur le revenu.

Le reliquat distribuable est en conséquence réduit après bilan et après distribution à Euros : 57.588,00.

Il sera attribué, en définitive, aux associés, la somme suivante :

DIVIDENDE

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| - Monsieur David AOUATE | 112.800,00 € |
| - Madame Sabrina BERROUGUET | 7.200,00 € |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

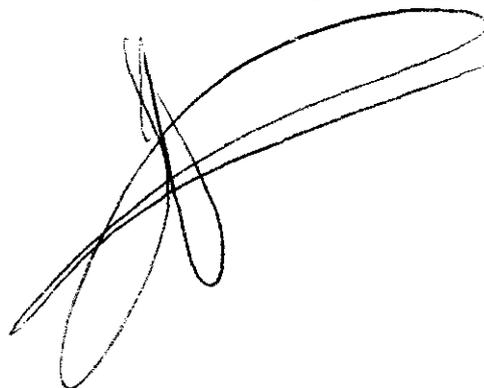
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

- L'ASSOCIE ET PRESIDENT : Monsieur David AOUATE



- L'ASSOCIE : Madame Sabrina BERROUGUET



SOCIETE : « ARTISANS BERNARD & SILVESTRE »

**Société par actions simplifiée au capital de 7.700,00 €
Siège social : 4, Rue Mademoiselle – 75015 - PARIS**

R.C.S. : PARIS 453 931 982

**RAPPORT DE GESTION DU 28 JUIN 2019
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Il est rappelé que par Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2019, enregistrée à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS SAINT-SULPICE le 02 juillet 2019, Dossier 2019 00028636, Référence 7584P61 2019 A 10392, la société « ARTISANS BERNARD & SILVESTRE » a été transformée en Société par Actions Simplifiée.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018 l'activité de la société a été correcte.

Notre chiffre d'affaires a progressé d'une manière peu sensible.

En définitive, le résultat a été bénéficiaire.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Quant à l'exercice en cours, nous prévoyons, d'après les constatations enregistrées ces derniers mois, une gestion annuelle certainement équilibrée.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun événement important n'est intervenu depuis le 31 décembre 2018.

Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMPTABLE

1/ <u>CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL</u> :	634.864,00
en augmentation de 5,69 %	
- Subventions d'exploitation	NEANT
- Reprises sur amortissements et provisions,	NEANT
- Autres Produits	364,00
<hr/>	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION hors. T.V.A.	635.228,00
2/ <u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u> , totalisant EUR. :	516.187,00
- Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	-1.696,00

- Charges externes	344.147,00
- Impôts et taxes	3.087,00
- Frais de personnel	107.315,00
- Charges sociales	60.353,00
- Amortissements	402,00
- Provisions	NEANT
- Autres charges	2.577,00

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à Euros :
119.041,00.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde négatif de Euros : 1.157,00 des produits et frais financiers, il se trouve bénéficiaire de Euros : 117.883,00.

Après prise en compte :

- Des charges exceptionnelles sur opération de gestion de Euros
12.019,00
- de l'impôt sur les bénéfices de Euros : 24.669,00
- Le résultat se traduit par un bénéfice de Euros : 81.194,00

3/ REPORT A NOUVEAU AVANT BILAN, positif, totalisant Euros : 96.394,00

4/ RESULTAT NET COMPTABLE : bénéficiaire de EUR. : 81.194,00

5/ RESERVE LEGALE : Dotation de l'exercice, EUR. : NEANT

A son maximum : 770,00 EUROS.

6/ AFFECTATION DES RESULTATS : Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de Euros : 81.194,00.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de Euros : 81.194,00 (QUATRE VINGT ET UN MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS), de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 81.194,00 Euros
A virer intégralement au compte « REPORT A Nouveau »,

Auquel s'ajoute le « REPORT A NOUVEAU » antérieur de Euros :
 96.394,00 pour former un bénéfice distribuable de Euros :
 177.588,00.

L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de mettre en distribution une somme de EUR. : 120.000,00 (CENT VINGT MILLE EUROS), à prendre sur les bénéfices des exercices les plus anciens.

La date de mise en paiement doit intervenir au plus tard le 20 octobre 2019.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax » de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Chaque actionnaire aura la possibilité de demander son assujettissement à l'impôt sur le revenu.

Le reliquat distribuable est en conséquence réduit après bilan et après distribution à Euros : 57.588,00.

Il sera attribué, en définitive, aux associés, la somme suivante :

DIVIDENDE

- Monsieur David AOUATE	112.800,00 €
- Madame Sabrina BERROUIGUET	7.200,00 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code,

REINTEGRATIONS FISCALES

- Amendes	2.897,00 Euros
- Impôts sur les bénéfiques	28.201,00 Euros

REINTEGRATIONS DIVERSES

- dons	9.123,00 Euros
- TVTS	533,00 Euros

DEDUCTIONS DIVERSES

- CICE	1.628,00 Euros
- REDUCTION MECENAT	1.904,00 Euros

CONVENTIONS

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

RESERVE LEGALE : Dotation de l'exercice, EUR. : NEANT

A SON MAXIMUM : 770 €

COMPTE « RESERVES LIBRES » APRES DISTRIBUTION ET APRES BILAN, positif, totalisant Euros : 57.588,00

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre comité de direction, quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS, Le 1^{er} juin 2019

L'ASSOCIE ET PRESIDENT : Monsieur David AOUATE



SOCIETE : « ARTISANS BERNARD & SILVESTRE »

Société par actions simplifiée au capital de 7.700,00 €

Siège social : 4, Rue Mademoiselle – 75015 - PARIS

R.C.S. : PARIS 453 931 982

 ==-==-

**PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS
 DE L'EXERCICE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2018**

- - - oOo - - -

-
- L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de Euros : 81.194,00 (QUATRE VINGT ET MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS), de la manière suivante :
 - Bénéfice de l'exercice 81.194,00
Euros
 - A virer intégralement au compte « REPORT A NOUVEAU »,
 - Auquel s'ajoute le « REPORT A NOUVEAU » antérieur de Euros : 96.394,00 pour former un bénéfice distribuable de Euros : 177.588,00.
 - L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de mettre en distribution une somme de EUR. : 120.000,00 (CENT VINGT MILLE EUROS), à prendre sur les bénéfices des exercices les plus anciens.
-
- La date de mise en paiement doit intervenir au plus tard le 20 octobre 2019.
 - Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax » de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une

taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Chaque actionnaire aura la possibilité de demander son assujettissement à l'impôt sur le revenu.

Le reliquat distribuable est en conséquence réduit après bilan et après distribution à Euros : 57.588,00.

Il sera attribué, en définitive, aux associés, la somme suivante :

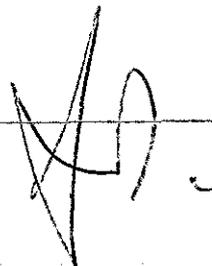
DIVIDENDE

- Monsieur David AOUATE	112.800,00 €
- Madame Sabrina BERROUGUET	7.200,00 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Fait à PARIS, le 1^{er} juin 2019

L'ASSOCIE ET PRESIDENT : Monsieur David AOUATE



SOCIETE : « ARTISANS BERNARD & SILVESTRE »

Société par actions simplifiée au capital de 7.700,00 €
Siège social : 4, Rue Mademoiselle – 75015 - PARIS

R.C.S. : PARIS 453 931 982

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
Exercice ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2018

- - oOo - -

Chère Associée,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Nous vous signalons que Monsieur David AOUATE, a prélevé au titre de l'exercice 2018, la somme de 80.000 Euros (QUATRE VINGT MILLE EUROS).

Fait à PARIS, Le 1^{er} juin 2019

L'ASSOCIE ET PRESIDENT : Monsieur David AOUATE



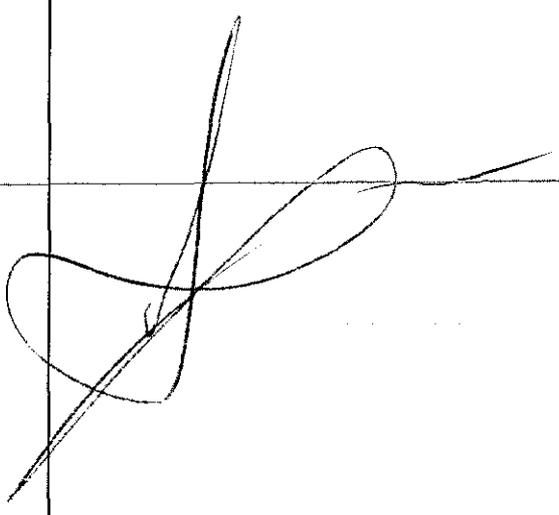
SOCIETE : « ARTISANS BERNARD & SILVESTRE »

**Société par actions simplifiée au capital de 7.700,00 €
Siège social : 4, Rue Mademoiselle – 75015 - PARIS**

R.C.S. : PARIS 453 931 982

FEUILLE DE PRESENCE

SEANCE du 28 juin 2019

Noms - Prénoms	EMARGEMENT
Monsieur David AOUATE 94 P	
Madame Sabrina BERROIGUET 6 P	

Désignation de l'entreprise : ARTISANS BERNARD SYLVESTRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 4 RUE MADEMOISELLE 75015 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 4 5 3 9 3 1 9 8 2 0 0 0 4 6		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N, clos le : 31/12/2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres Immobilisations financières *	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
STOCKS *	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
	Autres créances (3)	BZ	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
CRÉANCES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)	CJ	CK		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	
		364 341	5 274	
			359 067	

Handwritten notes and signatures:
 Pour copie
 en fin de semaine
 A rendre

Revenus : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ARTISANS BERNARD SYLVESTRE		Exercice N	
		Néant <input type="checkbox"/>	*
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 700..)	DA	7 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	770
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	96 394
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	81 194
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)		DL	186 059
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79 230
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 075
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	39 700
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	173 007
Écart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	359 067
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	173 007	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : ARTISANS BERNARD SYLVESTRE		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC				
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF				
		FG	634 864	FH	634 864			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	634 864	FK	634 864			
	Production stockée *			FM				
	Production immobilisée *			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP				
	Autres produits (1) (11)			FQ	364			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	635 228		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS				
	Variation de stocks (marchandises) *			FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU				
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	-1 696			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	344 147			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	3 087			
	Salaires et traitements *			FY	107 315			
	Charges sociales (10)			FZ	60 353			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *			GA	402		
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	2 577			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	516 187			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 157			
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	1 157			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
				GV	-1 157			
				GW	117 883			

(RENVIS : voir tableau n°2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>ARTISANS BERNARD SYLVESTRE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 019	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 019	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-12 019	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *	HK		24 669	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		635 228	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM		554 033	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	81 194	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont {	Crédit-bail mobilier *	HP	3 962
		Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art.217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	45 487	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
		obligatoires	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
AMENDES	charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	2 897			
DONS	9 122			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	charges antérieures	Produits antérieures		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ARTISANS BERNARD SYLVESTRE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	803	QE		QF		QG	803	
	Matériel de transport		QH		QJ		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 068	QM	402	QN		QO	4 470	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	4 871	QV	402	QW		QX	5 274	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	4 871	ØP	402	ØQ		ØR	5 274	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW + NY)					NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		ARTISANS BERNARD SYLVESTRE		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF		
CORP.	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	803	KW		KX		
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 599	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
			TOTAL III	LN	5 402	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	20 338	1U		1V	41	
			TOTAL IV	LQ	20 338	LR		LS	41	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	25 741	ØH		ØJ	41		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virements de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1X	
CORP.	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions			IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	803	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	4 599	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
			TOTAL III	IY		NG		NH	5 402	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	20 379	2G
			TOTAL IV	I3		NJ		NK	20 379	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	25 782	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise ARTISANS BERNARD SYLVESTRE Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	20 379	UV	0	UW	20 379			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	5 818		5 818					
	Créances représentative de titres (Provision pour dépréciation des prêts ou remis en garantie* antérieurement constituée* UD)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 846		5 846					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 629		7 629				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	175 130		175 130					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	214 804	VU	194 425	VV	20 379			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	79 230		79 230						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 330		32 330						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	18 510		18 510					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 702		2 702					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	533		533					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	39 700		39 700						
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	173 007	VZ	173 007						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ARTISANS BERNARD SYLVESTRE		Formulaire déposé au titre de l'IR ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, dos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés				WA	81 194	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		
Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)				WF		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. 2058-8, cadre III)				WI		
Amendes et pénalités				WJ	2 897	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
Impôt sur les sociétés (cf. Page 9 de la notice 2032)				I7	28 201	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
Moins-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 %				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MB	
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage						
				TOTAL I	121 948	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values Imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		ZA		
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
Majoration d'amortissement*						
Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2	
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
ZFU-TE (art. 44 octies et 44 octies A)		ØV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	1F	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 treizièmes)		PP		Jeunes entreprises (innovantes art.44 sexties A)	L5	
				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
				Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinzièmes)	PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédutions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	118 416
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				déficit (II moins I)	XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					ZL	
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XJ)	XN	118 416

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Réintégrations diverses	Exercice N
DONS	9123
TVTS	533
Total	9656

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Déductions diverses	Exercice N
CICE	1628
REDUCTION MECENAT	1904
Total	3532

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise ARTISANS BERNARD SYLVESTRE		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL.2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciations *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ Ligne WI	↓ Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : ARTISANS BERNARD SYLVESTRE										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	29 581	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	66 813		Dividendes Autres répartitions		- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE	
	TOTAL I			ØF	96 394		Report à nouveau			ZF	
							(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)			ZG	96 394
										ZH	96 394
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						JT			YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES	- Sous-traitance									YT	162 914
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8			XQ	75 635
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	101 634
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES			ST	3 962
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052									ZJ	344 147
IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE									YW	2 267
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS			9Z	820
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052									YX	3 087
T. V.A	- Montant de la TVA collectée									YY	63 327
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	36 628
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*									ØB	24 422
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société									ZK	%
	- Numéro de centre agréé *		XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)			Si oui, cocher 1 si non 0 ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entrepreneur investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JN		N°SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : **ARTISANS BERNARD SYLVESTRE** Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeurnette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-value taxable à 19 % (1)
				Long terme			
				⑩	19 %	15 % ou 12.8 %	
I - Immobilisations *	⑦	⑧	⑨				
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 ⑭

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **ARTISANS BERNARD SYLVESTRE**

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ARTISANS BERNARD SYLVESTRE Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : **ARTISANS BERNARD SYLVESTRE** Néant

Exercice ouvert le : **01/01/2018** et clos le : **31/12/2018** Données en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	1.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	634 864
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	634 864

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	364
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	1 696
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	2 061

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	264 549
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	68 714
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 577
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
Total 3	OJ	335 840

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	OG	301 085
------------------------------------	-----------	----------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	301 085
---	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE
 Si vous êtes assujettis à la CVAE en un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 147, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	634 864
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	HX	
Période de référence		du 01/01/2018 au 31/12/2018
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (Cotisation foncière des

© Logiciel ARTAE

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **31/12/2018**

N° SIRET **4 5 3 9 3 1 9 8 2 0 0 0 4 6**

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **ARTISANS BERNARD SYLVESTRE**

ADRESSE (voie) **4 RUE MADMOISELLE**

CODE POSTAL **75015** VILLE **PARIS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **2** Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **100**

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique **AOUATE** Prénom(s) **DAVID**

Nom marital % de détention **94.00** Nb de parts ou actions **94**

Naissance : Date **28/11/1973** N° Département **92** Commune **PUTEAUX** Pays **FR**

Adresse : N° **17** Voie **RUE DU MONT DORE**

Code Postal **75017** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **BERROUIGET** Prénom(s) **SABRINA**

Nom marital % de détention **6.00** Nb de parts ou actions **6**

Naissance : Date **20/01/1958** N° Département **75** Commune **PARIS** Pays **FR**

Adresse : N° **2** Voie **SQUARE DU NOUVEAU BELLEVILLE**

Code Postal **75020** Commune **PARIS** Pays **FR**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARTISANS BERNARD SYLVESTRE

N° SIRET

45393198200046

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 4 5 3 9 3 1 9 8 2 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARTISANS BERNARD SYLVESTRE

ADRESSE (voie) 4 RUE MADEMOISELLE

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE PS

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Trimestre d'ouverture

Exercice ouvert le **01/01/2018** et clos le **31/12/2018** Régime simplifié d'imposition Régime normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si option pour le régime optionnel de taxation du chiffre d'affaires (art. 220 D) en plus de ceux d'un autre régime Si ME innovantes (article 170 E)

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis à un régime de taxation distinct
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION

ARTISANS BERNARD SYLVESTRE

4 RUE MADEMOISELLE
75015 PARIS
45393198200046

Designation, SIRET et adresse de la société

l'ancienne adresse en cas de changement

Le téléphone

Adresse du siège social

Activités exercées :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RÉCAPITULATION DES SUPPLÈMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal

Bénéfices imposables : **38 120**

Bénéfices imposables : **80 296**

2. Plus-values

Plus-values à long terme imposables à 19% :

Autres plus-values imposables :

Plus-values à long terme imposables à 19% :

Autres plus-values imposables :

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles :

Entreprises implantées en zones franches :

Sociétés d'investissement immobilières cotées :

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer le ou les cas) :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPÔTATIONS

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

E CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES AU DESINTÈRES

Si vous êtes l'entreprise, le groupe, le comité d'entreprise ou le comité d'établissement Si vous êtes le représentant d'un établissement ou d'un groupe

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désigné pour soumettre la déclaration si ce n'est pas le tête de groupe :

Nom et adresse de société tête de groupe :

N° ID. fiscale :

N° ID. fiscale :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

SAS FIBCCOR
90 D'AMSTERDAM
75009 PARIS
Tél : 0156680000

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA :

Date : 12062019
Lieu : PARIS
Qualité et nom du signataire :
MR AOUATE DAVID
LE GERANT

CGA Viseur Conventionné Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la classe fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

Ce formulaire est à compléter en deux exemplaires. Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la classe fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Désignation de l'entreprise **ARTISANS BERNARD SYLVESTRE**
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2018**

J – DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLТ imposées à 15 %	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLТ imputées sur les PVLТ de l'exercice MVLТ réalisées au cours de l'exercice MVLТ restant à reporter	